

LA FAMILLE SENTIER À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

SENTIER Grégoire :

- Le 6 juillet 1570, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du marchand auxerrois Denis Aussy, est comparu Jean Dareynes, fils du voiturier par eau Hubert Dareynes (et de feu Barbe Buisson), assisté de (son oncle par alliance) Jean Lesueur (beau-frère par sa femme dudit Hubert Dareynes), lequel a passé un contrat de mariage avec Jeanne Sentier, fille de feu Grégoire Sentier, ancien voiturier par eau à Auxerre, et de Germaine Mathieu, épouse en secondes noces de Simon Sallé, ladite future mariée étant accompagnée quant à elle par son oncle et tuteur Simon Sentier, lui aussi voiturier par eau en ladite ville d'Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].

SENTIER Jeanne :

- Le 6 juillet 1570, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du marchand auxerrois Denis Aussy, est comparu Jean Dareynes, fils du voiturier par eau Hubert Dareynes (et de feu Barbe Buisson), assisté de (son oncle par alliance) Jean Lesueur (beau-frère par sa femme dudit Hubert Dareynes), lequel a passé un contrat de mariage avec Jeanne Sentier, fille de feu Grégoire Sentier, ancien voiturier par eau à Auxerre, et de Germaine Mathieu, épouse en secondes noces de Simon Sallé, ladite future mariée étant accompagnée quant à elle par son oncle et tuteur Simon Sentier, lui aussi voiturier par eau en ladite ville d'Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].

SENTIER Simon :

- Le 16 août 1562, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, l'honnête femme Jeanne Regnaudin, domiciliée en ladite ville d'Auxerre, veuve de feu Gillet Thuault (ou Théault), a loué pour trois ans au charpentier de bateaux auxerrois Jean Bassot une chambre basse avec cave située dans une maison du bourg Saint-Loup à Auxerre, en la grand-rue de Saint-Germain, tenant d'une part à Simon Sentier, d'autre part et par-devant à la rue, ceci moyennant un loyer annuel de 8 livres tournois [AD 89, E 389, folio 90 recto].

- Le 2 janvier 1564 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de Nicolas Desprez, sont comparus d'une part Pierre Divollé, vigneron à Auxerre, et son épouse Marie (Millet), veuve en premières noces de Claude Thoriat, ainsi que Jean Thoriat, tuteur des enfants mineurs dudit défunt Claude Thoriat (et de feu Thoinette Berthier), et d'autre part Jean Rochet, lui aussi vigneron en ladite ville d'Auxerre, tuteur des enfants mineurs de feu Germain Aussy, lesquelles parties ont déclaré que le 21 décembre 1561 ledit défunt Claude Thoriat avait reçu dudit défunt Germain Aussy, à titre de bail perpétuel, une chambre basse, avec cave et cour, le tout situé en la paroisse auxerroise de Saint-Loup, tenant d'une part à Simon Sentier, d'autre part à Jean Aussy et par-dérrière aux héritiers de feu Jean Bernard, ceci moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 7 livres tournois. Une année de loyer ayant été impayée, les deux parties ont transigé pour clore un procès les opposant, Pierre Divollé et Jean Thoriat renonçant à jamais à la chambre basse en question [AD 89, 3 E 7-332, acte n° 3].

- Le 1^{er} juillet 1565, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, ceci en présence des voituriers par eau Simon Carré et Simon Sentier, du vigneron Sébastien Morlet et du menuisier Louis Rue, domiciliés à Auxerre, est comparu le marinier auxerrois Jean Héron, assisté de son oncle Laurent Ravin, hôtelier à Auxerre, lequel Jean Héron a passé un contrat de mariage avec Marie Sangler, fille du vigneron auxerrois François Sangler et de Germaine Brocard [AD 89, 3 E 6-324 & 3 E 6-325].

- Le 29 juin 1570, devant Louis Tribolé, notaire à Auxerre, en présence de l'honorable homme François Lemuet, seigneur de Vesvre, et de Germain Blandin, voiturier par eau vivant à Auxerre, sont comparus le vigneron auxerrois François Sangler et Germaine Brocard, son épouse, lesquels ont vendu pour le prix de 140 livres tournois à Simon Sentier et à Bon Drohot, tous deux voituriers à Auxerre, une maison avec place et jardin située à Auxerre en la paroisse Saint-Loup, le tout tenant d'une part à Claude Cochois (ou Cauchoix), d'autre part et par-dérrière à la veuve de Joseph Dalandart (ou Dalendat), et par-devant à la rue de Villeneuve portant aussi le nom de rue Maubrun [AD 89, 3 E 6-435].

- Le 6 juillet 1570, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du marchand auxerrois Denis Aussy, est comparu Jean Dareynes, fils du voiturier par eau Hubert Dareynes (et de feu Barbe Buisson), assisté de (son oncle par alliance) Jean Lesueur (beau-frère par sa femme dudit Hubert Dareynes), lequel a passé un contrat de mariage avec Jeanne Sentier, fille de feu Grégoire Sentier, ancien voiturier par eau à Auxerre, et de Germaine Mathieu, épouse en secondes noces de Simon Sallé, ladite future mariée étant accompagnée quant à elle par son oncle et tuteur Simon Sentier, lui aussi voiturier par eau en ladite ville d'Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].

- En l'an 1571, devant un notaire auxerrois inconnu, sont comparus le noble homme Jacques Creux, capitaine de cinquante hommes d'armes et arquebusier à cheval, âgé de 33 ans, le vigneron et tonnelier Pierre Chassigne (qui a signé ainsi), âgé de 35 ans environ, le vigneron Etienne Morlet, âgé d'environ 33 ans, et le boucher Guillaume Bourotte, âgé d'environ 35 ans, demeurant tous les quatre à Auxerre, lesquels ont témoigné sous serment que Jean Bonnette, ancien meunier du moulin de Brichou, retenu prisonnier au château d'Auxerre depuis trois mois à la demande de ses créanciers, avait confié au marinier auxerrois Simon Sentier, sur le quai de la ville, divers papiers à porter à Paris, dont une procuration destinée à son jugement en appel en la cour du parlement parisien, mais que pendant le trajet ledit Simon Sentier s'était noyé dans la Seine en crue, son bateau ayant été submergé sous le pont de Melun, ce qui a été confirmé par la veuve dudit Simon Sentier, nièce dudit Jacques Creux, et par plusieurs mariniers ; les témoins ont ajouté que, lors du passage des reîtres par la ville d'Auxerre, ledit Jean Bonnette avait perdu tout son bien, ayant été entièrement pillé, qu'il avait failli être pendu et étranglé comme son serviteur, n'ayant échappé à la mort que de justesse, grâce à un capitaine qui a eu pitié de lui, et que sa jeune chambrière et parente, âgée de 15 à 16 ans, avait été enlevée par les soldats, disparue à jamais ; les témoins ont précisé ensuite que ledit Jean Bonnette avait perdu depuis lors son épouse, lui laissant plusieurs enfants âgés de moins de cinq ans qu'il n'a pu nourrir que grâce aux aumônes des âmes charitables, et que le dernier bien qui lui restait, à savoir un pauvre petit moulin, avait été renversé et emporté par la crue de l'Yonne [AD 89, E 478].